



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Département de la Seine-et-Marne

Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (S.I. C.P.R.H.)

Nombre de membres :

En exercice : **68**

Qui ont pris part à la délibération : **54**

Dont pouvoirs : **6**

Date de la convocation : **10/11/2020**

Date d'affichage : **23/11/2020**

L'an **deux mil vingt, le dix-huit novembre, à 19h15**, le Comité syndical du **SYNDICAT INTERCOMMUNAL CPRH, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Luc CHEVALIER**.

Étaient présents : Mme LUCCHESI Elisabeth, Mme RODRIGUES Fatima, Mme

HAM Lavie, Mme MOKRI Pnina, Mme NGUYEN Khanh, Mme BOURGOGNE Sandrine, Mme BEERNAERT Aude, M. VOISIN Claude, Mme LAFFORGUE Nicole, Mme LEGROS-WATERSCHOOT Corinne, Mme SOUBIE-LLADO Marie, Mme RIBAILLE Catherine, Mme RIOJA Virginia, Mme BOISSOT Colette, Mme HERBIN Hélène, M. LASSAU Cédric, M. MAURY Philippe,

Mme SAUNIER Nicole, Mme LECOLLE Sandrine, Mme CROISIER Rebecca, M. Cécile CABARRUS, M. CHOFFARDET Pierre, Mme DESCROIX Patricia, M. FLEURY Sébastien, M. VERAX Jérôme, Mme BELBOUAB Linda, M. GAUDEFROY Gérard, M. MACHADO Anthony, Mme MOKEDDEM Hanifa, Mme LEHMANN Corinne, Mme ZAHLAOUI Chantal, M. CURUTCHET François, M. ROBERT Claude, Mme BORYS Halina, Mme COURET Ghyslaine, Mme SARR Mariétou, M. BEGUE Gérard, Mme JULIAN Patricia, Mme ROTOMBE Claudine, Mme GUILLOSSOU Carine, M. ROBIN-LEROY Francis, Mme DE SA Elda, Mme GREGOIRE Natacha, M. PILGRAIN Hervé, M. LEBON Fabien, Mme MONDIERE Anne-Sophie, M. VILLALBA-MOLERO Florent, Mme BOCH Béatrice, M. DESFOUX Didier.

Étaient absents excusés : Mme BORIES Régine, M. RABASTE Brice, Mme TARTARE Martine, Mme MERIGARD Sylvie, Mme DAGUERRE Martine, M. LASMIER Robert, Mme NAIT-MERZEG Elodie, M. LECLERE Nicolas, M. TEMPLIER Yvon, Mme DESCOUX Marie-Agnès, Mme COURTINE Elisabeth, M. BODIER Mickaël, Mme RICHARDSON Esther, Mme BRUNET Stéphanie, M. COCHEZ Jean-Luc

Étaient absents non excusés : Mme TABAI Samia, M. DELAPORTE Norbert, Mme MAAH Monique, Mme TOMAS Elodie,

M. FATIS Stéphane, M. TOUNSI Tony, Mme JODIN Isabelle, Mme LAMRI Khadidja.

Procurations : M. RABASTE Brice en faveur de M. LASSAU Cédric, M. LASMIER Robert en faveur de M. CHEVALIER

Luc, M. TEMPLIER Yvon en faveur de Mme ZAHLAOUI Chantal, Mme DESCOUX Marie-Agnès en faveur de M. GAUDEFROY Gérard, Mme COURTINE Elisabeth en faveur de Mme GUILLOSSOU Carine, M. COCHEZ Jean-Luc en faveur de Mme BOCH Béatrice.

Secrétaire : Mme Colette BOISSOT

SI-DEL-2020-24 CNAS- Désignation d'un élu et d'un délégué agent au sein du CNAS

VU l'article 70 de la loi N°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale selon lequel l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou EPCI détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

VU l'article 5 de la loi N°2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail, qui indique que les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association

VU la délibération N°520 du 4 février 2010 portant approbation de l'adhésion au CNAS

VU la délibération n°602 du 4 décembre 2012, portant sur l'approbation de la charte de l'action sociale du CNAS

CONSIDERANT que les objectifs de la charte du CNAS sont d'une part de prendre en compte la dimension actuelle du CNAS en réaffirmant les valeurs essentielles que sont la solidarité et la mutualisation, et d'autre part de donner encore davantage de légitimité au rôle des délégués élu et agent ainsi qu'au correspondant

A ce titre, un délégué élu et un délégué agent doivent être nommé.

Après avoir **ENTENDU** Monsieur le Président,

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

DESIGNE Mme Claudine ROTOMBE comme délégué élu.

DESIGNE un correspondant parmi le personnel bénéficiaire du CNAS, relais de proximité entre le CNAS et les bénéficiaires dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion et de mettre à sa disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission.

AUTORISE M. le Président à signer tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré en séance du 18 novembre 2020

SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
des
C.P.R.H.
Le Président,
Luc CHEVALIER



SYNDICAT INTERCOMMUNAL / LAGNY SUR MARNE
N° ADHERENT CNAS : 77243101/108829

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS (ÉLUS ET AGENTS) POUR LE MANDAT 2020 - 2026

COLLÈGE DES ÉLUS

(voir collège des agents au dos)

Civilité Mme Nom ROTONBE

Prénom claudine

Numéro de délégué élu : _____
(à compléter uniquement si vous étiez déjà délégué élu au cours de la précédente mandature. Il s'agit du numéro indiqué sur votre carte de délégué).

Fonction élective* au sein de l'organe délibérant de : **SYNDICAT INTERCOMMUNAL / LAGNY SUR MARNE**

Date de la délibération nommant le délégué élu** : 18.11.2020

Téléphone professionnel 01.60.07.33.45 Téléphone portable 06 84 30.88.80

ADRESSE COURRIEL

IMPORTANT : toutes les informations, invitations, convocations à l'assemblée départementale vous seront adressées exclusivement par courriel

- 1) Complétez **obligatoirement au moins** une adresse courriel.
- 2) Cochez la case correspondant à l'adresse courriel à laquelle vous souhaitez recevoir nos informations. Veuillez noter que cette adresse apparaîtra sur les annuaires des réseaux internes dans l'espace Instances sur cnas.fr.

☐ @ professionnelle : Syndicat.interco.cst.fr @ wanadoo.fr.

☐ @ personnelle : rotonbe.claudine @ orange.fr

ADRESSE POSTALE

Adresse professionnelle : 24 bis, avenue Raymond Poincaré 77400 LAGNY-SUR-MARNE

Et/ou adresse personnelle : _____

* Fonction à préciser parmi les suivantes :
président, vice-président, conseiller communautaire, conseiller départemental, conseiller régional, maire, maire-adjoint, adjoint au maire, conseiller municipal, député-maire, sénateur-maire, membre

** Pour les amicales et comités d'œuvres sociales : merci de joindre obligatoirement une délibération indiquant le nom et la qualité du délégué élu et précisant le mandat électif qu'il détient (conseiller municipal, départemental ou régional, etc)).

COLLÈGE DES AGENTS

Civilité Mme Nom ROTEL
Prénom AUDRE
Numéro de bénéficiaire CNAS 988 2958 K
Emploi Responsable administrative et financière
Téléphone professionnel 01 60 07 33 45 Téléphone portable _____

ADRESSE COURRIEL

IMPORTANT : toutes les informations, invitations, convocations à l'assemblée départementale vous seront adressées exclusivement par courriel

- 1) Complétez **obligatoirement** au moins une adresse courriel.
2) Cochez la case correspondant à l'adresse courriel à laquelle vous souhaitez recevoir nos informations.
Veuillez noter que cette adresse apparaîtra sur les annuaires des réseaux internes dans l'espace Instances sur cnas.fr.

☒ @ professionnelle : Syndicat intercommunal cpeh @wanadoo.fr
☐ @ personnelle : _____ @ _____

ADRESSE POSTALE

Adresse professionnelle :
SI CPRH 24 bis, avenue Raymond Boincazé 77400
LAGNY-SUR-MARNE

Et/ou adresse personnelle

Cachet de l'organisme :

Fait à Lagny-sur-Marne le 13.11.2020

Chacun des signataires reconnaît avoir pris connaissance de ce document.

Signature du représentant légal

Signature du correspondant
(pour prise de connaissance)

Signature du délégué des élus

Signature du délégué des agents

Document à retourner par courrier à CNAS – TSA 70042 – 27 091 ÉVREUX CEDEX 9
ou à cnas@cnas.fr

Merci d'indiquer dans l'objet de votre courriel « désignation délégués » suivi de votre numéro d'adhérent CNAS

Dans le cadre de la gestion des instances, le responsable de traitement est le CNAS, représenté par son Président. La collecte des données personnelles a pour finalité l'organisation des instances du CNAS et l'alimentation des annuaires des réseaux internes du CNAS. Conformément à la réglementation européenne en vigueur, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, de rectification, droit d'effacement, droit à la limitation du traitement, droit d'opposition, droit à la portabilité des données. Merci de nous contacter sur viedesinstances@cnas.fr